

achat d'un véhicule présentant un vice caché

Par massana, le 14/03/2010 à 20:35

j'ai acheté une voiture d'occasion il y aplus de trois mois.

en allant chez mon garagiste pour cahnger les pneus arrières celui en voyant l'arriere de mon véhicule m'indique que la position oblique des pneus n'est pas normale comme de l'usure d'un des pneus sur l'intérieur de la roue, en bref il me dit que ce vehicule a du subir un choc et qu'il est possible qu'en plus des pneus il y aient des pieces bien plus importantes à changer et surout onéreuses.quand j'explique ma situation où je n'ai pas eu d'accident et suis propriétaire depuis 3 MOIS il me dit qu'il est possible que le choc ait été masqué. cette semaine ma voiture va être controlee par un garage homologué afin que je sache quel dommage elle a pu subir et quelle sont les conséquences.dans ce cas, que puis je faire?

MERCI DE ME REPONDRE!

Par razor2, le 14/03/2010 à 21:09

Il faudra faire expertiser la voiture à vos frais en convoquant le vendeur par LRAR deux à trois semaines avant.

La voiture a pu être accidentée et correctement réparée aussi. Attention à ce qu'à pu vous raconter le premier garagiste....